



Modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques

CRITERE 3.1

Horaires du bureau et de la salle de code

Sur les horaires d'ouverture du Secrétariat :

- Lundi , Mardi, Mercredi, Vendredi de 8H30 à 18H

Horaires pour séances de Code :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 18H à 19H
- Mercredi de 14H à 15H
- Samedi de 10H30 à 12H30
- Code individuel : tous les jours sauf le Jeudi

Les thèmes travaillés lors des cours de code par les enseignants sont les suivants :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité des passagers et du véhicule
- L'environnement
- L'alcool
- La vitesse
- La fatigue/vigilance/médicaments
- L'assurance

D'autres thèmes sont abordés :

- Intempéries
- Conduite sur autoroute
- La conduite de nuit et le déroulement de l'examen du permis de conduire.

